

Critères de choix des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche à l'Université Nice Sophia Antipolis :

Les critères de choix des bénéficiaires de la PEDR 2015 fixés par la commission de la recherche (cf. procès-verbal commission de la recherche du 9 décembre 2014) seront appliqués dans le cadre de l'attribution de la PEDR.

Les dossiers de candidature font l'objet d'une évaluation CNU, qui formule un avis, noté de A à C, sur les items suivants : production scientifique, encadrement doctoral et scientifique, rayonnement scientifique et responsabilités scientifiques.

Au vu de cette évaluation, sans réexamen, les dossiers faisant partie des 20% meilleurs dossiers selon la commission nationale de référence seront proposés directement à l'attribution de la PEDR et il est confié au bureau de la commission de la recherche du conseil scientifique le soin de définir les règles complémentaires d'élimination et de réexamen au vu du nombre de dossiers, des profils de note et de la marge de manœuvre financière..

L'ensemble des propositions de la commission de la recherche ne doivent pas dépasser l'enveloppe budgétaire dédiée au paiement de la prime PEDR.

Barèmes de la prime d'encadrement doctoral et de recherche à l'Université Nice Sophia Antipolis :

Les niveaux de primes PEDR attribuées par l'UNS sont :

PROFESSEUR UNIV. 1 CL et CE.	6 717,36 €
PROFESSEUR UNIV. 2 CL.	5 136,68 €
IUF JUNIOR*	6 000 €
IUF SENIOR	10 000 €
CHAIRE	6 000 €
MCF	3 555,84 €

**si PR 1^{er} classe ou classe exceptionnelle, le taux applicable est celui correspondant au grade (décision CA 29/01/2013)*